

**Les innovations
institutionnelles et adaptations
à l'évolution du contexte des
PPI en Tunisie**

M.S. Bachta et L. Zaibet

Cahors, France

6-7 Novembre 2006

Plan de l'exposé

- Position du problème
- Méthodologie adoptée
- Analyse de l'évolution observée des institutions
 - 1ère période: jusqu'à 1989
 - 2ème période: 1989 à nos jours
- Conclusion

Position du problème

- L'Etat a conçu et mis en œuvre un montage institutionnel pour la gestion des PI en vue de réaliser des objectifs de développement;
- Ce montage a connu une évolution depuis sa création;
- La question que l'on se pose ici est de savoir comment ce montage a constitué une solution socialement acceptable pour réaliser les objectifs visés?

Méthodologie adoptée

- La gestion des PI requiert un processus collectif de prise de décision;
- Le choix d'un mécanisme de prise de décision collectif s'effectue selon **les critères de minimisation du coût de consensus social**;
- Ce coût de consensus se compose de deux parties: i) le coût de l'exclusion d'individus ou de groupe d'individus et ii) le coût de négociation des questions posées.

Méthodologie ...

- La question devient donc: dans quelle mesure les institutions mises en œuvre pour assurer la prise de décisions collectives minimisent elles les coûts de consensus recherché?
- Cette appréciation de l'efficacité des mécanismes choisis se fera en comparaison avec les coûts des autres mécanismes de prise de décisions possibles

Analyse du set-up institutionnel et de son évolution

- Deux périodes sont à distinguer:
 - La période jusqu'à 1989:
 - Le contexte socio politique:
 - Objectifs de production selon des priorités nationales
 - Fixation d'une population rurale nomade
 - Structuration de l'espace rural
 - Société à structure tribale et régionale
 - Le mécanisme de prise de décisions collectives adopté
 - Offices de mise en valeur / ARAPI / Autres directions techniques
 - cadre législatif: le code des eaux (DPH/ Droit de propriété de l'eau

Set-up institutionnel et son évolution ...

- Essai d'évaluation:
 - Ce mécanisme a permis de réduire les coût de consensus (comparaison avec ceux du marché et de la démocratie)
 - Réduction du pouvoir discrétionnaire des offices par l'intervention d'autres institutions
 - Toutefois: coût budgétaire élevé, les services des offices sont de plus en plus perçus comme des biens publics (Tx de recouvrement faibles)
 - Les changements du monde des agriculteurs et de la politique économique conjugués aux limites sus- mentionnés sont à l'origine de l'évolution du premier set up.



Montage institutionnel de la 2ème période

Set-up institutionnel et son évolution ...

- La période après 1989:
 - Le contexte socio politique:
 - Ouverture de l'économie et adoption des lois du marché
 - Apparition de nouveaux groupes d'intérêt
 - Raréfaction de ressources hydriques
 - Le mécanisme de prise de décisions collectives adopté
 - Le CRDA en tant qu'administration publique
 - Association d'irrigants: AIC / GIC / GDA
 - des textes organisant le fonctionnement des associations et les rapports avec le CRDA;

Set-up institutionnel et son évolution ...

- Essai d'évaluation:
 - Il n'y a pas suffisamment de recul pour évaluer correctement les réformes
 - Les associations d'irrigants existaient depuis le début du 20ème siècle
 - Le nombre important de textes peut être interprété comme des hésitations (tâtonnements)
 - Les associations sont plus présentes dans les périmètres à infrastructure hydraulique peu complexe (PI irrigués à partir de forages)
 - Les groupes d'intérêt sont en coalition avec les PP : relais pour les PP pour mettre en œuvre leurs politiques mais peuvent bloquer certaines évolutions.

CONCLUSION

- Le mécanisme de prise de décision mis en place au cours de la première période a permis de réaliser les objectifs visés
- il a aussi créer des règles de gestion partagées et mises en œuvre par l'Administration et des groupes d'intérêt, groupes relais
- Le contexte national incite au changement de ce mécanisme
- Les réformes entreprises semblent s'orienter vers la mise en œuvre d'un mécanisme démocratique.
- Mais l'Administration est encore présente. Il n'y a pas encore une option nette
- Les caractéristiques du contexte incitent à des réformes plus rapides et plus tranchées (droits de propriété de l'eau ne sont pas affectés par ces réformes, la place de l'Administration est encore importante).